

# Vide-grenier d'automne

## Dossier d'inscription

**DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025 DE 8H À 17H**

Foyer d'Education Populaire Etienne Billières

Documents à joindre pour votre inscription et à **envoyer par la Poste** ou à **déposer dans la boîte à lettres du Fepeb** avant le **31 octobre 2025**.

Adresse postale : Fepeb - Vide-grenier d'automne - 59 rue Vestrepain, 31100 Toulouse

- Champs complétés (page 1)
- Attestation sur l'honneur signée (page 2)
- Contrat de participation complété signé (pages 2 et 3)
- Chèque(s) de participation à l'ordre du Fepeb (10€ + 5€, ou 15€)
- Copie recto verso de votre carte d'identité

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

N° téléphone :

Matériel à la  
vente :

**Une chaise et une table** de 75 cm x 180 cm seront mises en place pour chaque exposant.

Le montant de l'inscription s'élève à **15 euros** par table et se réduit à **10 euros si vous apportez le jour de la manifestation une pâtisserie maison sucrée ou salée**. Le salon de thé proposera une tranche de votre pâtisserie au profit de la buvette du Fepeb. Lors de la manifestation il n'y aura pas d'espace de restauration autre que le salon de thé.

### Frais de participation

- Sans don de pâtisserie maison : 1 chèque de 15 euros
- Avec don de pâtisserie maison : 1 chèque de 10 euros et 1 chèque de 5 euros, le chèque de 5 euros vous sera rendu lors de la remise de votre don le 16 novembre 2025, dans le cas contraire il sera encaissé.

Si vous apportez une pâtisserie, il est impératif de faire 2 chèques.

### Attestation sur l'honneur de l'exposant-e

Je soussigné(e), (nom, prénom).....  
né(e) le ..... à.....  
domicilié(e) (adresse complète).....  
déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les  
marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés ou des consommables.

Fait à ..... le .....

Signature :

### Contrat de participation

Il a été convenu entre les parties sous signataires ci-après nommées exposant et organisateur ce qui suit :

L'EXPOSANTE : susmentionné-e

L'ORGANISATEUR : Fepeb, 59 rue Vestrepain, 31100 Toulouse.

**Nature et date de l'événement** : Vide-grenier d'automne, dimanche 16 novembre 2025 de 8h à 17h

**Lieu de l'événement** : Fepeb, 59 rue Vestrepain, 31100 Toulouse

**Installation des stands** : samedi 15 novembre de 17h30 à 19h ou dimanche 16 novembre de 7h à 8h

**Fin du remballage** : dimanche 16 novembre à 17h30 précises

#### **Montant et nature des prestations**

L'ORGANISATEUR met à disposition de l'exposant un emplacement avec une chaise et une table de dimensions 75cm x 180 cm. En contrepartie, une participation de 15 euros réduite à 10 euros si L'EXPOSANTE apporte une pâtisserie maison est demandé par L'ORGANISATEUR. Cette pâtisserie sera vendue le jour de la manifestation au salon de thé au profit de L'ORGANISATEUR. Compte tenu de l'espace disponible, il ne sera toléré qu'un petit portant par exposant et aucune table personnelle supplémentaire. Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que L'EXPOSANTE aura effectuées dans le cadre de la manifestation.

#### **Conditions générales**

La durée de l'événement étant déterminée dans ces conditions particulières, le contrat prend fin automatiquement à la date fixée de clôture.

#### **Annulation**

Toute demande de désistement devra être communiquée à L'ORGANISATEUR au plus tard 7 jours avant l'événement. Dans le cas contraire, L'ORGANISATEUR n'assurera pas le remboursement des frais d'inscription. Si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, la responsabilité de L'ORGANISATEUR se limiterait au remboursement du montant perçu.

### **Responsabilité**

L'ORGANISATEUR ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de L'EXPOSANT-E. L'ORGANISATEUR décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de remballage de la manifestation. L'EXPOSANT-E se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, L'ORGANISATEUR sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable.

L'EXPOSANT-E s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

### **Présentation :**

L'EXPOSANT-E, pour le bon déroulement de son exposition, doit être présent-e tout au long de la manifestation ou se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à L'ORGANISATEUR. L'ORGANISATEUR se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation. L'ORGANISATEUR se charge de la communication de la manifestation.

La manifestation est ouverte uniquement aux particuliers.

L'EXPOSANT-E doit remplir l'attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (cf : page 2, ci-dessus).

### **Entrée libre pour les visiteurs.**

### **Ventes :**

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du vide-grenier d'automne. Les prix des produits devront être inférieurs à ceux des magasins.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance du contrat de participation à la manifestation et m'engage à le respecter dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation.

Association loi 1901 N° 7011  
SIRET : 479 568 672 00039  
APE : 8552Z - 8559B

### **Date et signature des 2 parties précédée de la mention : « Lu et approuvé. »**

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Fait à Toulouse, le 01/10/2025

L'EXPOSANT-E

L'ORGANISATEUR

\_\_\_\_\_